

## Nationales

- RN4 entre la limite de province avec le BRABANT WALLON et ARLON (BK 33,5 à 55,1 et 65,1 à 178), à l'exclusion de l'agglomération de NAMUR, des traversées de TENNEVILLE (BK 122,9 à 126,2), de MARTELANGÉ (BK 159,85 à 164,8) et d'ARLON (BK 178,1 jusqu'à la frontière luxembourgeoise)
- RN5 entre la limite de province avec le HAINAUT et COUVIN (limite d'agglomération) (BK 59,4 et 92,7)
- RN25 entre GREZ-DOICEAU (le rond-point comte d'URSEL exclu) et NIVELLES (le Carrefour rond-point avec la RN93 et la R24 exclu) (BK 17.2 à 45.25), y compris les accès et sorties mais exclus :
  - les Carrefours RN25 - RN4 à WAVRE et à MONT-SAINT-GUIBERT ;
  - l'échangeur RN25 - RN23
- RN25a entre le Carrefour RN4 - RN25a exclu et l'échangeur E411 - RN25a inclus (BK 0 à 1,1)
- RN52 à hauteur de ANTOING (BK 2 à 5,2)
- RN54 entre le R3 (l'échangeur inclus) et FONTAINE (le Carrefour RN54 - RN59 exclu) (BK 0 à 5,1)
- RN55 entre LE ROEULX (l'échangeur avec l'E19 inclus) et SAINT-VAAST (le Carrefour RN55 - RN27 exclu) (BK 22,7 à 29,8)
- RN59 de la BK 0 à 18.7
- RN60 de la BK 43.5 à 51.3
- RN81/A28 entre l'échangeur de WEYLER (le Carrefour RN81 - route du Zoning exclu) et AUBANGÉ (frontière française) soit entre BK 2,6 à 14,7.
- RN89 entre l'échangeur 25 de la E411 (échangeur de LIBRAMONT) et la BARRIÈRE DE CHAMPLON
- RN90 de la BK 29.1 à 31.5 et de la BK 35.2 à 45.8
- RN90 entre FLOREFFE (le Carrefour RN922 - RN90 exclu) et le R9 (BK 35,2 à 61,7) et entre le R3 (l'échangeur inclus) et le rond-point MONCEAU exclu (BK 31,5 à 29,1)
- RN97 entre ONHAYE (BK 22 le Carrefour RN97 - RN936 exclu) et CINEY (BK 43 le Carrefour RN97 - RN936 exclu) (BK 23,7 à 42,5)
- RN98 entre FOSSES-LA-VILLE (le Carrefour RN98 - RN922 exclu) et LIGNY (le Carrefour RN98 - RN29 exclu) (BK 0 à 15,6)
- RN552 de la BK 7.5 à 10.5
- RN568 de la BK 4.3 à la BK 10.3